



## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 1. Ouverture de la session**
- 2. Approbation de l'ordre du jour et du programme des travaux**
- 3. Examen des documents du Conseil exécutif sur les questions financières**

| Ordre du jour | Point                                                                     | Documents*                                                                                                                                                                           |
|---------------|---------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 3.1           | État des contributions des Membres et situation financière de l'OMM       | <a href="#">EC-79/INF. 8.3(2)</a>                                                                                                                                                    |
| 3.2           | Excédents de trésorerie de la dix-huitième période financière             | <a href="#">EC-79/Doc. 8.4</a>                                                                                                                                                       |
| 3.3           | Révision du Règlement financier                                           | <a href="#">EC-79/INF. 8.3 (3)</a>                                                                                                                                                   |
| 3.4           | États financiers de l'OMM pour 2024 et rapport du Commissaire aux comptes | <a href="#">EC-79/Doc. 8.3</a><br><a href="#">EC-79/INF. 8.3(1)</a><br><a href="#">EC-79/INF. 8.5(2a)</a><br><a href="#">EC-79/INF. 8.5(2b)</a><br><a href="#">EC-79/INF. 8.5(3)</a> |
| 3.5           | Barème des contributions des Membres pour la période 2026-2027            | <a href="#">EC-79/Doc. 8.2</a>                                                                                                                                                       |
| 3.6           | Budget biennal 2026-2027                                                  | <a href="#">EC-79/Doc. 8.1</a><br><a href="#">EC-79/INF. 8.1</a>                                                                                                                     |

\*Documents de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif (EC-79): [Informations sur la session.](#)

**4. Questions relatives à l'audit et au contrôle**

| Ordre du jour | Point                                                                          | Documents*                                                       |
|---------------|--------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|
| 4.1           | Rapport du Comité d'audit et de contrôle                                       | <a href="#">EC-79/Doc. 1</a><br><a href="#">EC-79/INF 8.5(1)</a> |
| 4.2           | Rapport d'activité du Corps commun d'inspection et réponse aux recommandations | <a href="#">EC-79/Doc. 1</a><br><a href="#">EC-79/INF 8.5(4)</a> |
| 4.3           | Rapport annuel d'activité du Bureau du contrôle interne pour 2024              | <a href="#">EC-79/Doc. 1</a><br><a href="#">EC-79/INF 8.5(5)</a> |

**5. Examen des documents du Conseil exécutif sur d'autres questions financières relatives à l'administration et aux ressources humaines**

| Ordre du jour | Point                               | Documents*                                                     |
|---------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| 5.1           | Rapport sur les ressources humaines | <a href="#">EC-79/Doc. 1</a><br><a href="#">EC-79/INF 9(1)</a> |
| 5.2           | Rapport sur les achats              | <a href="#">EC-79/INF 9(4)</a>                                 |

**6. Adoption du rapport de la quarante-cinquième session du Comité consultatif pour les questions financières à la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif**

| Point                                                                                                                                                | Document*                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|
| Rapport de la quarante-cinquième session du Comité consultatif pour les questions financières à la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif | <a href="#">EC-79/INF. 2.3(3)</a> |

**7. Date et lieu de la quarante-sixième session du Comité consultatif pour les questions financières**


---

\*Documents de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif (EC-79): [Informations sur la session.](#)

## **ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

### **1. Ouverture de la session**

La quarante-cinquième session du Comité consultatif pour les questions financières débutera à 9 heures (heure de Genève, CEST) le 12 juin 2025. Elle se tiendra en présentiel au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et par visioconférence. Elle sera présidée par le Président de l'OMM. La Secrétaire générale ou son/sa représentant(e) prononcera un discours devant les participants de la quarante-cinquième session du Comité consultatif pour les questions financières.

Mandat du Comité consultatif pour les questions financières ([résolution 43 \(Cg-19\)](#) – Modifications à apporter au mandat du Comité consultatif pour les questions financières): le Comité est tenu:

- a) De formuler des avis sur l'adéquation entre le budget axé sur les résultats et le Plan stratégique de l'OMM;
- b) De formuler des avis sur la correspondance entre, d'une part, les crédits provenant du budget ordinaire et de sources extrabudgétaires et, d'autre part, les résultats escomptés;
- c) De formuler des avis sur des questions de nature financière, par exemple les contributions proportionnelles, le Règlement, les excédents, etc., ainsi que sur d'autres questions de nature financière en rapport avec l'administration et les ressources humaines;
- d) De formuler des avis sur le niveau budgétaire général, compte tenu de la solvabilité des Membres et de la viabilité du budget;
- e) De formuler des avis sur des questions relatives à l'audit et au contrôle, telles que l'état d'avancement et le progrès des activités;
- f) D'examiner, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution de ces fonctions, les rapports du Commissaire aux comptes, du Comité d'audit et de contrôle, du Bureau du contrôle interne, du Corps commun d'inspection et d'autres organes pertinents.

### **2. Approbation de l'ordre du jour et du programme des travaux**

Le Comité consultatif pour les questions financières approuvera l'ordre du jour et le programme des travaux de la session.

### **3. Examen des documents du Conseil exécutif sur les questions financières**

#### **3.1 États des contributions des Membres et situation financière de l'OMM**

Le Comité examinera le rapport de la Secrétaire générale pour la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif sur l'état, au 31 mai 2025: a) des contributions des Membres au budget ordinaire de l'OMM; et b) de leurs avances au Fonds de roulement, conformément à l'[article 8.9](#) du Règlement financier (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)). Le Comité étudiera également la situation financière de l'OMM, et particulièrement celle du Fonds général.

#### **3.2 Excédents de trésorerie de la dix-huitième période financière**

Conformément à l'[article 14.6](#) du Règlement financier de l'OMM, le Comité examinera le rapport de la Secrétaire générale sur les excédents de trésorerie finals de la dix-huitième

période financière (2020-2023). En vertu de la [résolution 2 \(EC-77\)](#) – Budget pour l'exercice biennal 2024-2025, le Comité examinera la proposition de la Secrétaire générale concernant l'utilisation desdits excédents de trésorerie.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

### **3.3 Révision du Règlement financier**

Les règles de gestion financière sont arrêtées par le Secrétaire général conformément aux dispositions du Règlement financier approuvé par le Congrès. Le Contrôleur fera rapport au Comité sur les modifications apportées au Règlement financier en 2025 et sur les raisons de ces modifications.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

### **3.4 États financiers de l'OMM pour 2024 et rapport du Commissaire aux comptes**

Conformément à l'[article 15.10](#) du Règlement financier, le Comité examinera les états financiers vérifiés pour l'année 2024. Le rapport du Commissaire aux comptes pour 2024 et la réponse de la Secrétaire générale, ainsi que le plan d'action de la direction concernant les recommandations du Commissaire aux comptes formulées l'année précédente, seront présentés. La déclaration relative au contrôle interne pour 2024 a été intégrée au document d'information sur les états financiers ([EC-79/INF. 8.3\(1\)](#)).

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

### **3.5 Barème des contributions des Membres pour la période 2026-2027**

Le Comité examinera la proposition de la Secrétaire générale concernant le barème des contributions des Membres pour la période 2026-2027. Par sa [résolution 50 \(Cg-19\)](#) - Barème des contributions des Membres pour la dix-neuvième période financière, le Congrès a demandé au Conseil exécutif d'approuver le barème des contributions pour la période 2026-2027 à la suite de l'approbation d'un barème révisé de l'ONU par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2024. Le barème des contributions pour 2026-2027 a été établi conformément à la [résolution 50 \(Cg-19\)](#).

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

### **3.6 Budget biennal 2026-2027**

Conformément aux articles 6 et 7 du Règlement financier, le Comité examinera le projet de proposition de budget de la Secrétaire générale pour le second exercice biennal (2026-2027) de la dix-neuvième période financière (2024-2027) à la lumière du montant maximal des dépenses approuvées pour 2024-2027 figurant dans la [résolution 3 \(Cg-19\)](#) - Montant maximal des dépenses pour la dix-neuvième période financière (2024-2027).

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

## **4. Questions relatives à l'audit et au contrôle**

Conformément à la [résolution 59 \(Cg-19\)](#) - Examen des rapports des organes de contrôle, la Secrétaire générale fournit au Conseil exécutif des rapports et des documents contenant des décisions pour chaque organe d'audit et de contrôle afin de «faciliter la fourniture d'orientations claires et complètes de la part des Membres de l'OMM».

#### **4.1        *Rapport du Comité d'audit et de contrôle***

Le président du Comité d'audit et de contrôle présentera le rapport d'activité de ce comité pour 2024.

Le Comité consultatif pour les questions financières formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

#### **4.2        *Rapport d'activité du Corps commun d'inspection et réponse aux recommandations***

Le Contrôleur présentera le rapport d'activité du Corps commun d'inspection et la suite donnée par le Secrétariat aux recommandations de ce dernier pour 2024.

Le Comité consultatif pour les questions financières formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

#### **4.3        *Rapport annuel d'activité du Bureau du contrôle interne pour 2024***

Le directeur du Bureau de contrôle interne présentera le rapport d'activité du Bureau pour 2024.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

### **5.        *Examen des documents du Conseil exécutif sur d'autres questions financières relatives à l'administration et aux ressources humaines***

#### **5.1        *Rapport sur les ressources humaines***

Le Secrétariat présentera le rapport sur les ressources humaines, que le Comité examinera.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

#### **5.2        *Rapport sur les achats***

Le Secrétariat présentera le rapport sur les achats, que le Comité examinera.

Le Comité formulera ses observations ou recommandations, selon qu'il convient.

### **6.        *Adoption du rapport de la quarante-cinquième session du Comité consultatif pour les questions financières à la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif***

Le Comité adoptera son rapport à l'intention de la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif.

### **7.        *Date et lieu de la quarante-sixième session du Comité consultatif pour les questions financières***

Le Comité définira la date et le lieu de sa quarante-sixième session.

---